

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2023/01**
Lundi 6 février 2023

XII^{ÈME} CONGRÈS DE L'UFR SANTÉ ET ACTION SOCIALE DU 22 AU 26 MAI 2023

*Un moment important
de notre vie fédérale*



Les retraité·e·s, salarié·e·s d'hier, avec la CGT, ont mené de hautes luttes pour gagner la reconnaissance du droit de grève, la liberté syndicale et le respect de la démocratie sur leur lieu de travail.

Aujourd'hui à la retraite, elles et ils n'entendent pas se laisser voler ou remettre en cause ces conquêtes. C'est une justice sociale que les retraité·e·s demandent pour elles et eux, pour les salarié·e·s, leurs enfants et leurs petits-enfants.

Les retraité·e·s, comme chaque citoyen·ne, aspirent à être reconnu·e·s pour le rôle et la place qu'elles ou ils occupent dans la société. Bénéficier des moyens nécessaires pour vivre une retraite digne et épanouie est plus que justifié.

La crise sociale actuelle avec les hausses de prix de l'énergie, de l'alimentation, des loyers... de toutes les dépenses contraintes, renforce la paupérisation et nécessite que nous poursuivions les luttes pour obtenir satisfaction de nos revendications.

Non, le ruissellement n'existe pas et les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres.

L'accès aux soins, aux services publics, aux transports, au logement... sont des revendications légitimes pour toutes et tous et particulièrement pour les retraité·e·s.

Dans ce contexte, de quelle CGT ont besoin aujourd'hui les retraité·e·s pour construire le rapport de force à partir de leurs spécificités, mais aussi en cohésion avec le monde du travail ?

Comment nous renforcer pour être plus nombreuses et nombreux et plus fort·e·s face à un gouvernement qui n'entend rien ?

C'est ce que nous devons construire tous et toutes ensemble pendant ces 5 jours de débats, de propositions et d'échanges.

Un congrès est toujours un moment fort de la vie démocratique et celui de notre UFR doit nous permettre de faire le bilan de notre activité pendant ces 4 années qui auront été traversées par la pandémie.

Nous aurons surtout à travailler notre feuille de route et construire une nouvelle équipe qui aura la responsabilité de mettre en œuvre les décisions et orientations que nous aurons prises collectivement, en complémentarité avec notre Fédération et toute la CGT.

Vous trouverez dans ce bulletin fédéral les modalités de participation à ce congrès qui se déroulera à Mimizan-plage, du 22 au 26 mai 2023.

Un « Perspectives Santé spécial document du congrès UFR » vous parviendra prochainement.

Nous vous souhaitons une bonne préparation et un bon congrès.

SOMMAIRE

✓ Mandatements	p.2-4
✓ Présentation du site	p.5
✓ Fiche de mandatement	p.6
✓ Mise à disposition des candidatures	p.7
✓ Éléments de connaissance du/de la militant·e proposé·e à la CE de l'UFR	p.8



**ENSEMBLE,
construisons notre vie,
notre futur !**

N° 2023/01 - Lundi 30 janvier 2023

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538 -
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication :
Jérémi PRIGENT

Imprimé par nos soins
Périodicité : bimensuelle
N° commission paritaire : 0924 5 06 134



12^e Congrès de l'Union Fédérale des Retraité.e.s Santé et Action Sociale CGT



MIMIZAN - 22 au 26 mai 2023

Mandatements pour le XII^{ème} congrès de l'UFR Santé Action sociale

Comme lors du dernier congrès à La Napoule, le calcul des mandats est fait selon le ratio 1 mandat pour 80 FNI payés. Le nombre de syndiqués ayant augmenté, il y aura 61 mandats répartis dans les régions (Grand-Est, Bretagne, PACA ont 1 mandat de plus).

Il est souhaitable que le maximum de départements soit représenté même si leur nombre de syndiqués ne le permet pas mathématiquement. Cf le tableau de répartition.

Les mandats sont portés par les délégués présentés par les syndicats puis une réunion organisée par la coordination régionale avec toutes les USD réceptionnaires des propositions validera la délégation.

La Commission "Mandats et votes" de l'UFR étudiera les propositions de délégué.e.s remontées. Il est évident que pour être délégué.e., il faut que le syndicat soit à jour des versements de cotisations sur 2020, 2021, 2022.

Les mandaté.e.s devront être adhérent.e.s dans un syndicat à jour de ses cotisations retraité.e.s 2018 (cf. état CoGeTise) et enregistré.e.s dans CoGiTiel.

RÉGION	UD	FNI RETR.2020	Mandatement 1 mandat pour 80 FNI
AUVERGNE RHONE-ALPES	01 - AIN	63	
AUVERGNE RHONE-ALPES	03 - ALLIER	72	
AUVERGNE RHONE-ALPES	07 - ARDECHE	44	
AUVERGNE RHONE-ALPES	15 - CANTAL	41	
AUVERGNE RHONE-ALPES	26 - DROME	34	
AUVERGNE RHONE-ALPES	38 - ISERE	80	
AUVERGNE RHONE-ALPES	42 - LOIRE	101	
AUVERGNE RHONE-ALPES	43 - HAUTE-LOIRE	46	
AUVERGNE RHONE-ALPES	63 - PUY-DE-DOME	44	
AUVERGNE RHONE-ALPES	69 - RHONE	114	
AUVERGNE RHONE-ALPES	73 - SAVOIE	87	
AUVERGNE RHONE-ALPES	74 - HAUTE-SAVOIE	48	
Total AUVERGNE RHONE-ALPES		775	10
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	21 - COTE D'OR	47	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	25 - DOUBS	20	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	39 - JURA	34	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	58 - NIEVRE	14	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	70 - HAUTE-SAONE	14	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	71 - SAONE-ET-LOIRE	29	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	89 - YONNE	10	
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	90 - TERRITOIRE DE BELFORT	21	
Total BOURGOGNE FRANCHE-COMTE		189	2
BRETAGNE	22 - COTE-D'ARMOR	28	
BRETAGNE	29 - FINISTERE	158	
BRETAGNE	35 - ILLE-ET-VILAINE	75	
BRETAGNE	56 - MORBIHAN	103	
Total BRETAGNE		364	5



12^e Congrès de l'Union Fédérale des Retrait.e.s Santé et Action Sociale CGT



MIMIZAN - 22 au 26 mai 2023

CENTRE	18 - CHER	57	
CENTRE	28 - EURE-ET-LOIR	18	
CENTRE	36 - INDRE	2	
CENTRE	37 - INDRE-ET-LOIRE	32	
CENTRE	41 - LOIR-ET-CHER	32	
CENTRE	45 - LOIRET	40	
Total CENTRE		181	2
CORSE	2A - CORSE	0	
CORSE	2B - CORSE	2	
Total CORSE		2	0
GRAND-EST	08 - ARDENNES	39	
GRAND-EST	10 - AUBE	9	
GRAND-EST	51 - MARNE	76	
GRAND-EST	52 - HAUTE-MARNE	12	
GRAND-EST	54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	38	
GRAND-EST	55 - MEUSE	0	
GRAND-EST	57 - MOSELLE	33	
GRAND-EST	67 - BAS-RHIN	69	
GRAND-EST	68 - HAUT-RHIN	6	
GRAND-EST	88 - VOSGES	45	
Total GRAND-EST		327	4
ILE DE FRANCE	75 - PARIS	174	
ILE DE FRANCE	77 - SEINE-ET-MARNE	21	
ILE DE FRANCE	78 - YVELINES	3	
ILE DE FRANCE	91 - ESSONNE	40	
ILE DE FRANCE	92 - HAUTS-DE-SEINE	14	
ILE DE FRANCE	93 - SEINE-SAINT-DENIS	60	
ILE DE FRANCE	94 - VAL-DE-MARNE	41	
ILE DE FRANCE	95 - VAL-D'OISE	27	
Total ILE DE FRANCE		380	5
NORD PAS DE CALAIS	59 - NORD	317	
NORD PAS DE CALAIS	62 - PAS-DE-CALAIS	12	
Total NORD PAS-DE-CALAIS		329	4
NORMANDIE	14 - CALVADOS	102	
NORMANDIE	27 - EURE	4	
NORMANDIE	50 - MANCHE	16	
NORMANDIE	61 - ORNE	41	
NORMANDIE	76 - SEINE-MARITIME	79	
Total NORMANDIE		242	3
NOUVELLE AQUITAINE	16 - CHARENTE	36	
NOUVELLE AQUITAINE	17 - CHARENTE-MARITIME	85	
NOUVELLE AQUITAINE	19 - CORREZE	17	
NOUVELLE AQUITAINE	23 - CREUSE	16	
NOUVELLE AQUITAINE	24 - DORDOGNE	107	

NOUVELLE AQUITAINE	33 - GIRONDE	139	
NOUVELLE AQUITAINE	40 - LANDES	28	
NOUVELLE AQUITAINE	47 - LOT-ET-GARONNE ¹³	13	
NOUVELLE AQUITAINE	64 - PYRENEES-ATLANTIQUES	42	
NOUVELLE AQUITAINE	79 - DEUX-SEVRES	28	
NOUVELLE AQUITAINE	86 - VIENNE	60	
NOUVELLE AQUITAINE	87 - HAUTE-VIENNE	84	
Total NOUVELLE AQUITAINE		655	8
OCCITANIE	9 - ARIEGE	12	
OCCITANIE	11 - AUDE	19	
OCCITANIE	12 - AVEYRON	27	
OCCITANIE	30 - GARD	103	
OCCITANIE	31 - HAUTE-GARONNE	108	
OCCITANIE	32 - GERS	80	
OCCITANIE	34 - HERAULT	103	
OCCITANIE	46 - LOT	11	
OCCITANIE	48 - LOZERE	11	
OCCITANIE	65 - HAUTES-PYRENEES	43	
OCCITANIE	66 - PYRENEES ORIENTALES	41	
OCCITANIE	81 - TARN	39	
OCCITANIE	82 - TARN-ET-GARONNE	52	
Total OCCITANIE		649	8
PACA	4 - ALPES-DE-HAUTE-PROV	30	
PACA	5 - HAUTES-ALPES	6	
PACA	6 - ALPES-MARITIMES	86	
PACA	13 - BOUCHES-DU-RHONE	145	
PACA	83 - VAR	55	
PACA	84 - VAUCLUSE	142	
Total PACA		464	6
PAYS DE LOIRE	44 - LOIRE-ATLANTIQUE	57	
PAYS DE LOIRE	49 - MAINE-ET-LOIRE	78	
PAYS DE LOIRE	53 - MAYENNE	27	
PAYS DE LOIRE	72 - SARTHE	49	
PAYS DE LOIRE	85 - VENDEE	28	
Total PAYS DE LOIRE		239	3
PICARDIE	2 - AISNE	22	
PICARDIE	60 - OISE	12	
PICARDIE	80- SOMME	42	
Total PICARDIE		76	1
TOTAL GÉNÉRAL		4873	61

Le calcul des voix au congrès de l'UFR se fera à partir des versements (FNI + timbres) sur les années 2020, 2021 (exercices clos) et 2022 au 31 mars 2023.

L'étude attentive des états issus du Cogetise montre que des syndicats sont en retard sur les versements.

Il manque 1496 syndiqué.e.s retraité.e.s sur l'exercice 2022 pour être au niveau de 2020.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Pensez à régler les cotisations à Cogetise pour que toutes et tous les retraité.e.s puissent voter au Congrès.

Le congrès de l'UFR se tiendra à MIMIZAN-Plage, du 22 au 26 mai 2023.

Mimizan est située dans le département des Landes, en région Nouvelle-Aquitaine, à 87 km au sud-ouest de Bordeaux.

Comme beaucoup de villes côtières du sud-ouest, l'agglomération de Mimizan est divisée entre un centre historique en retrait de l'océan et une station balnéaire dite Mimizan-Plage. Cette station est traversée par le « courant de Mimizan » qui est un fleuve côtier d'environ 7 km qui prend naissance à l'étang d'Aureilhan et se jette dans l'océan Atlantique.



Si le département des Landes nous a attirés, outre ses plages et son patrimoine naturel et historique, c'est surtout parce que le département des Landes n'a pas d'EHPAD privé à but lucratif sur son territoire. Quatre-vingt-dix pour cent des EHPAD y sont des établissements publics, le reste est géré par des associations. Le département des Landes refuse systématiquement toutes les demandes des groupes privés qui souhaitent ouvrir un EHPAD sur le territoire. Dans le contexte de l'après publication du livre « Les Fossoyeurs », de Victor Castanet, ce choix fait par Henri Emmanuelli, lorsqu'il était président du Conseil général, mérite toute notre attention pour illustrer notre revendication d'un grand Service public du grand âge.

Le budget landais pour les EHPAD est deux fois plus important que la moyenne des autres départements français. Mais le jeu en vaut la chandelle : grâce au statut public des établissements, le prix de l'hébergement est plafonné et le département aide aussi les familles qui n'ont pas les moyens de payer ces établissements.

LE VILLAGE CEVEO :

Le congrès sera hébergé dans le centre de vacances CEVEO à 400 mètres de l'océan Atlantique, entre forêt, lacs et océan. Nous bénéficierons, si le temps le permet, d'une piscine extérieure chauffée et nous serons logé.e.s dans des bungalows de deux chambres. Chacun, chacune ayant sa chambre.



ADRESSE :

Village vacances Cévéo de Mimizan Plage
18, rue des Marsouins
40200 Mimizan Plage
Tél. : 05 58 09 18 82
E-mail : mimizan@ceveo.com

ACCÈS :

- ▶ **Par train** : Gare de Morcenx, Labouheyre (37 km), puis ligne de bus 13 (https://www.mimizan-tourisme.com/fileadmin/documents/brochures-guides/2023_ligne_13_hiver.pdf)
- ▶ **Par la route** : Autoroute de Paris/Bordeaux A 63 puis RN10 sortie 16 (Labouheyre) – De Pau : RN 134, puis D934
- ▶ **Par avion** : Aéroport de Biarritz (127 km) ou Bordeaux (119 km)

ACCUEIL :

L'accueil des délégué.e.s débutera le lundi 22 mai 2023 à partir de 14H00

COÛT DU SÉJOUR :

- ▶ 250 € pour les délégué.e.s
- ▶ Les conjoint.e.s peuvent être accueilli.e.s moyennant une participation de 200 € dans la limite des places disponibles.

TRANSPORT :

Le transport est en sus du coût de l'hébergement.





12^e Congrès de l'Union Fédérale des Retraité.e.s Santé et Action Sociale CGT

Mimizan - 22 au 26 mai 2023

Fiche de mandatement du/de la délégué.e

Fiche à retourner au secrétariat de l'ufr : ufr@sante.cgt.fr

à renvoyer avant le 21 avril 2023

Nom, Prénom : _____

Profession : _____

Adresse personnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Cachet du syndicat ou de la section _____ Cachet de l'USD _____

Mandats : _____

Responsabilités syndicales : (section, syndicat, actifs, UL, UD, USD, Interprofessionnel) _____

Date d'adhésion à la CGT : _____

Situation : Femme Homme Retraité-e Pré-Retraité-e
 Secteur Public Secteur Privé Santé Action Sociale

Etes-vous abonné à : Vie Nouvelle Oui Non

Le Peuple Oui Non

La NVO Oui Non

Autre :

Recevez-vous le journal CGT " Ensemble " ? Oui Non

Si accompagnant : Nom, Prénom : _____

Signature du ou de la délégué.e : _____





**12^e Congrès de l'Union Fédérale
des Retraité.e.s Santé et Action Sociale CGT**

MIMIZAN - 22 au 26 mai 2023

**Mise a disposition de candidature
à la Commission Exécutive de l'UFR**

Fiche à retourner au secrétariat de l'ufr : ufr@sante.cgt.fr
à renvoyer avant le 21 avril 2023

Eléments de connaissance du syndicat ou de la section syndicale déposant la candidature :

Secteur d'activité :

- Santé Public Privé lucratif Privé associatif Autre
 Action sociale Public Privé lucratif Privé associatif Autre

Etablissement :

Adresse :

Secrétaire Général.e :

Téléphone du syndicat :

Courriel du syndicat :@.....

	2019	2020	2021
Nombre de syndiqué.e-s			
Dont nombre de syndiqué.e-s retraité.e-s			

Le/La candidat.e

Le/La Secrétaire du syndicat

Date et signature

Date et signature obligatoire

obligatoire

Tampon du syndicat



